

## **Primo-accédants : vous avez jusqu'au 17 novembre 2018 pour bénéficier du prêt à taux 0%**

**En fin d'année, les banques croulent fréquemment sous les demandes de prêts immobiliers. En effet, tous les dossiers incluant un prêt conventionné comme le prêt à taux zéro (PTZ) ou les dossiers liés à un dispositif défiscalisant comme la Loi Pinel doivent être impérativement édités avant le 31/12/2018 pour bénéficier des conditions avantageuses. Sans parler des congés d'hiver qui supposent une absence de personnel, un conseil, ne tardez pas à finaliser votre dossier si vous êtes dans cette situation.**

Si vous êtes primo-accédants et que vous souhaitez bénéficier des conditions avantageuses du prêt à taux zéro, ne perdez pas de temps. Comme chaque année, les banques arrêtent de proposer le PTZ à la mi-novembre. Entre le délai d'acceptation de l'assurance, d'édition des offres de prêt, le délai de réflexion de 11 jours puis le déblocage des fonds chez le notaire, les banques anticipent et demandent que les dossiers comportant un PTZ soient présentés au plus tard le 17/11/2018 .

Le prêt à taux zéro est un prêt aidé par l'État qui permet d'acquérir un logement lorsque vous n'avez pas été propriétaire de votre résidence principale au cours des 2 dernières années. L'obtention du PTZ est soumise à des conditions de revenus et son montant dépend de la zone géographique du lieu d'achat. Le prêt ne peut financer qu'une partie de l'achat, il doit être complété par un ou plusieurs prêts et éventuellement un apport personnel. Le logement doit être neuf ou ancien avec des travaux.

### **Bonne nouvelle, les taux resteront bas jusqu'à la fin de l'année**

Selon la Banque Centrale Européenne (BCE), les conditions d'emprunt seront favorables jusqu'à la fin de l'année. Les banques continuent de se financer à des taux très bas et le crédit immobilier reste le meilleur produit d'appel pour capter de nouveaux clients. Tous les indicateurs sont au vert pour maintenir des taux faibles. Toutefois, si l'inflation continue de progresser, et c'est bon signe, il est probable que les taux suivent la même courbe et pourraient être revus à la hausse courant de l'été.

Les propriétaires peuvent également profiter des taux bas en renégociant leur crédit sous certaines conditions. L'emprunteur doit être dans la première moitié du remboursement de son prêt, le montant emprunté restant dû doit être au minimum de 70.000 euros et l'écart entre le taux actuel du prêt en cours et celui du nouveau crédit doit être compris entre 0,7 et 1 point.

### **Meilleurs taux immobilier d'Octobre 2018**

<b>Durée</b>	<b>Meilleur taux fixe national</b>	<b>Tendance</b>	<b>Mensualité*</b>
7 ans	0,45%	Stable	120,95€
10 ans	0,65%	Baisse	86,09€
15 ans	0,90%	Baisse	59,41€
20 ans	1,05%	Baisse	46,21€
25 ans	1,25%	Baisse	38,83€

\* Mensualité hors assurance pour 10 000 € de Capital emprunté

A propos de CREDIXIA – [www.credixia.com](http://www.credixia.com)

Depuis 1999, CREDIXIA conseille les emprunteurs dans la recherche de leurs financements immobiliers. La stratégie de développement basée sur le « tout gratuit » est un concept innovant dans le secteur du courtage en crédits immobiliers. CREDIXIA est indépendant de toutes institutions financières. En tant que membre de l'AFIB, Association Française des Intermédiaires Bancaires, CREDIXIA s'engage à en respecter le code éthique. CREDIXIA propose également des solutions pour les crédits professionnels et les rachats de crédits. Grâce à sa filiale INIXIA, tous les emprunteurs bénéficient d'une assurance de prêt au meilleur rapport qualité-prix.